

PROJET D'AMENDEMENT ISO 3691-2:2016/DAM 2

ISO/TC 110/SC 2

Secrétariat: SIS

Début de vote:
2019-08-27

Vote clos le:
2019-11-19

Chariots de manutention — Exigences de sécurité et vérification —

Partie 2: Chariots automoteurs à portée variable AMENDEMENT 2

Industrial trucks — Safety requirements and verification —

Part 2: Self-propelled variable-reach trucks

AMENDMENT 2

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ICS: 53.060

[ISO 3691-2:2016/DAm1](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b90e4385-4a23-42d8-9999-f50492015cc6/iso-3691-2-2016-damd-1>

CE DOCUMENT EST UN PROJET DIFFUSÉ POUR OBSERVATIONS ET APPROBATION. IL EST DONC SUSCEPTIBLE DE MODIFICATION ET NE PEUT ÊTRE CITÉ COMME NORME INTERNATIONALE AVANT SA PUBLICATION EN TANT QUE TELLE.

OUTRE LE FAIT D'ÊTRE EXAMINÉS POUR ÉTABLIR S'ILS SONT ACCEPTABLES À DES FINS INDUSTRIELLES, TECHNOLOGIQUES ET COMMERCIALES, AINSI QUE DU POINT DE VUE DES UTILISATEURS, LES PROJETS DE NORMES INTERNATIONALES DOIVENT PARFOIS ÊTRE CONSIDÉRÉS DU POINT DE VUE DE LEUR POSSIBILITÉ DE DEVENIR DES NORMES POUVANT SERVIR DE RÉFÉRENCE DANS LA RÉGLEMENTATION NATIONALE.

LES DESTINATAIRES DU PRÉSENT PROJET SONT INVITÉS À PRÉSENTER, AVEC LEURS OBSERVATIONS, NOTIFICATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ DONT ILS AURAIENT ÉVENTUELLEMENT CONNAISSANCE ET À FOURNIR UNE DOCUMENTATION EXPLICATIVE.

Le présent document est distribué tel qu'il est parvenu du secrétariat du comité.

TRAITEMENT PARALLÈLE ISO/CEN



Numéro de référence
ISO 3691-2:2016/DAM 2:2019(F)

© ISO 2019

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

[ISO 3691-2:2016/DAmD 1](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b90e4385-4a23-42d8-9999-f50492015cc6/iso-3691-2-2016-damd-1)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b90e4385-4a23-42d8-9999-f50492015cc6/iso-3691-2-2016-damd-1>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2019

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en oeuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Geneva
Tél.: +41 22 749 01 11
Fax: +41 22 749 09 47
E-mail: copyright@iso.org
Website: www.iso.org

Publié en Suisse

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: www.iso.org/iso/fr/avant-propos.html.

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 110, *Chariots de manutention*, Sous-Comité SC 2, *Sécurité des chariots de manutention automoteurs*.

Une liste de toutes les parties de la série ISO 3691 se trouve sur le site Web de l'ISO.

Tout retour d'information ou question sur le présent document doit être adressé à l'organisme national de normalisation de l'utilisateur. Une liste complète de ces organismes peut être consultée à l'adresse www.iso.org/members.html.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 3691-2:2016/DAmD 1](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b90e4385-4a23-42d8-9999-f50492015cc6/iso-3691-2-2016-damd-1)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b90e4385-4a23-42d8-9999-f50492015cc6/iso-3691-2-2016-damd-1>

Chariots de manutention — Exigences de sécurité et vérification — Partie 2: Chariots automoteurs à portée variable - AMENDEMENT 2

6.2.2 Fonctionnement du chariot

Ajouter le tiret cc) à la liste des informations spécifiées qui doivent être comprises, le cas échéant, dans le ou les manuels d'instructions :

- cc) Informations ou instructions relatives à la modification du chariot, qui peuvent introduire des phénomènes dangereux ou des risques non pris en compte par les fabricants et qui peuvent invalider les évaluations du risque existantes du chariot.

6.2.7 Modification des chariots

Supprimer l'article 6.2.7 en entier. Remplacer par ;

6.2.7 Modification du chariot

La modification du chariot est soumise à des exigences régionales ; voir l'ISO/TS 3691-8.

[ISO 3691-2:2016/DAm1](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b90e4385-4a23-42d8-9999-f50492015cc6/iso-3691-2-2016-damd-1)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b90e4385-4a23-42d8-9999-f50492015cc6/iso-3691-2-2016-damd-1>

Annexe ZA (informative)

Relation entre la présente Norme européenne et les exigences essentielles concernées de la Directive UE 2006/42/CE

La présente Norme européenne a été élaborée en réponse à la demande de normalisation de la Commission européenne M/396 afin d'offrir un moyen volontaire de se conformer aux exigences essentielles de la Directive Machines 2006/42/CE.

Une fois la présente norme citée au Journal officiel de l'Union européenne au titre de ladite Directive, la conformité aux articles normatifs de cette norme indiqués dans le Tableau ZA.1 confère, dans les limites du domaine d'application de cette norme, présomption de conformité aux exigences essentielles correspondantes de ladite Directive et de la réglementation AELE associée.

Tableau ZA.1 — Correspondance entre la présente Norme européenne et l'Annexe I de la Directive 2006/42/CE

Exigence essentielle de la Directive	Article(s)/paragraphe(s) de la présente EN	Remarques/Notes
1.1.2. Principes d'intégration de la sécurité	4.1.1	
1.1.3. Matériaux et produits	4.1, 4.5, 4.6, 4.11.2	
1.1.4. Éclairage	6.2.2	
1.1.5. Conception de la machine en vue de sa maintenance	4.12, 6.2	
1.1.6. Ergonomie	4.7, 4.11, 6.2	
1.1.7. Poste de travail	4.5, 4.11	
1.1.8. Siège	4.7.2	
1.2.1. Sécurité et fiabilité des systèmes de commande	4.3, 4.4.2, 4.4.3, 4.4.4	
1.2.2. Organes de service	4.4.1, 4.4.3, 4.4.4, 6.3.1.3	
1.2.3. Mise en marche	4.2, 4.4	
1.2.4.1. Arrêt normal	4.3, 4.4.2	
1.2.4.2. Arrêt pour des raisons de service		Non couvert
1.2.6. Défaillance de l'alimentation en énergie	4.3.2, 4.4.3, 4.6.3	
1.3.1. Risque de perte de stabilité	4.4.5, 4.8	
1.3.2. Risque de rupture en service	4.5, 4.6, 5.2	

Exigence essentielle de la Directive	Article(s)/paragraphe(s) de la présente EN	Remarques/Notes
1.3.3. Risques dus aux chutes, aux éjections d'objets	4.7.5, 4.9.1, 4.9.2	
1.3.4. Risques dus aux surfaces, aux arêtes ou aux angles	4.1.4	
1.3.5. Risques dus aux machines combinées	6.3.1.2	
1.3.6. Risques dus aux variations des conditions de fonctionnement	4.1.2, 4.1.3, 6.2.2	
1.3.7. Risques liés aux éléments mobiles	4.5.4.1, 4.7.7	
1.3.8.1. Éléments mobiles de transmission	4.1.1, 4.7.7	
1.3.8.2. Éléments mobiles concourant au travail	4.2.1, 4.7.7	
1.3.9. Risques dus aux mouvements non commandés	4.2.2, 4.6.2, 4.6.7.1, 4.6.7.2	
1.4.1. Exigences de portée générale		Non couvert
1.4.2.1. Protecteurs fixes	4.11.2	
1.4.2.2. Protecteurs mobiles avec dispositif de verrouillage	ISO 3691-2:2016/DAMd 1	Non couvert
1.4.2.3. Protecteurs réglables limitant l'accès		Non couvert
1.5.1. Alimentation en énergie électrique	4.9.5	
1.5.2. Électricité statique		Non couvert
1.5.3. Alimentation en énergie autre qu'électrique	4.5	
1.5.4. Erreurs de montage	4.1.6, 6.2.5	
1.5.5. Températures extrêmes	4.5, 4.7.6	
1.5.6. Incendie	4.5, 4.5.5, 4.11	
1.5.7. Explosion	4.5.5	
1.5.8. Bruit		Non couvert
1.5.9. Vibrations		Non couvert
1.5.10. Rayonnements		Non couvert
1.5.11. Rayonnements extérieurs		Non couvert
1.5.12. Rayonnements laser		Non couvert

Exigence essentielle de la Directive	Article(s)/paragraphe(s) de la présente EN	Remarques/Notes
1.5.13. Émission de matières et de substances dangereuses	4.5, 4.5.3	
1.5.14. Risque de rester prisonnier dans une machine	4.11.2, 4.11.10	
1.5.15. Risque de glisser, de trébucher ou de tomber	4.7.4	
1.6.1. Entretien de la machine	4.5.4.3, 4.9.5, 6.2.3, 6.2.5	
1.6.2. Accès aux postes de travail ou aux points d'intervention	4.5.4, 4.9.5, 6.2.5	
1.6.3. Séparation de la machine de ses sources d'énergie	4.1.6, 4.5.5, 6.3.4.4	
1.6.4. Intervention de l'opérateur	4.7.7.3	
1.7.1. Informations et avertissements sur la machine	6.3	
1.7.1.1. Informations et dispositifs d'information	6.2.2, 6.3.1.3	
1.7.1.2. Dispositifs d'alerte	4.9.4	
1.7.2. Avertissement sur les risques résiduels	6.2.2	
1.7.3. Marquage des machines	6.3	
1.7.4. Notice d'instructions	6.1, 6.3.4	
1.7.4.1. Principes généraux de rédaction de la notice d'instructions	6.1, 6.2	
1.7.4.2. Contenu de la notice d'instructions	4.6.7.6, 4.8.3, 6	
1.7.4.3. Documents commerciaux		Non couvert
3.2.1. Poste de conduite	4.7.5, 4.11	
3.3. Systèmes de commandes	4.2	
3.2.2. Siège	4.7.2, 4.7.3	
3.2.3. Postes destinés aux autres personnes	4.4.1.2	
3.3.1. Organes de service	4.2.2, 4.4	
3.3.2. Mise en marche/déplacement	4.2	
3.3.3. Fonction de déplacement	4.3	
3.3.5. Défaillance du circuit de commande	4.4.3.2	

Exigence essentielle de la Directive	Article(s)/paragraphe(s) de la présente EN	Remarques/Notes
3.4.1. Mouvements non commandés	4.4.5, 4.8, 5.2	
3.4.2. Éléments mobiles de transmission	4.5.4	
3.4.3. Retournement et basculement	4.4.5, 4.8, 4.9.3	
3.4.4. Chutes d'objets	4.9.1, 4.9.2	
3.4.5. Moyens d'accès	4.7.4	
3.4.6. Dispositifs de remorquage	4.14	
3.5.1. Accumulateurs	4.9.5	
3.5.2. Incendie	6.2.1	
3.6.1. Signalisation, signaux et avertissements	4.9.4, 6.3	
3.6.2. Marquage	6.3	
3.6.3. Notice d'instructions	6.2	
3.6.3.1. Vibrations		Non couvert
3.6.3.2. Usages multiples	6.2, 6.3.1.2	
4.1.2.1. Risques dus au manque de stabilité	4.8 ISO 3691-2:2016/DAmD 1	
4.1.2.3. Résistance mécanique	4.6.4, 4.6.5, 5.2 https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b90e4385-4a23-42d8-9999-46492015cc6/iso-3691-2-2016-damd-1	
4.1.2.4. Poulies, tambours, galets, câbles et chaînes	4.6.1	
4.1.2.6. Contrôle des mouvements		
a)	4.6.2.1.3, 4.6.2.1.4	
c)	4.6.2.1, 4.6.7.2	
e)	4.4.4.1, 4.6.2.1, 4.6.7.1	
4.1.2.7. Mouvements des charges lors de la manutention	4.10.1, 6.2.2	
4.1.3. Aptitude à l'emploi	5.3, 6.2.6	
4.2.1. Commande des mouvements	4.2.2.4, 4.4.4.1	
4.2.2. Contrôle des sollicitations		Non couvert
4.3.3. Machines de levage	6.3.1.1, 6.3.2	
4.4.1. Accessoires de levage	6.2.1, 6.3.1.2	
4.4.2. Machines de levage	6.2	